

# Communications officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LA CROIX-ROUGE SUISSE

## ABONNEMENTS

SUISSE . . . . . 1 an Fr. 2.50  
ÉTRANGER . . . . . 1 an Fr. 4.—  
Le Numéro : 25 Ct.

## ANNONCES

SUISSE . . . . . la ligne 30 Ct.  
ÉTRANGER . . . . . la ligne 40 Ct.  
Réclame : 1 Fr. la ligne.

ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL  
de la Croix-Rouge Suisse, de l'Alliance des Samaritains  
et de la Société Militaire Sanitaire Suisse.

—>☞ **Publication Mensuelle** ☞←—

Directeur-Fondateur : Dr J. BRAUN.

Secrétaire de la Rédaction : Dr A. PUGNAT.

**Rédaction et Administration : Genève, 8, Corraterie.**

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### Assemblée Générale des Délégués

DE LA  
SOCIÉTÉ CENTRALE SUISSE DE LA CROIX-ROUGE  
à Neuchâtel

*Programme*: Samedi 17 juin, après-midi: arrivée des délégués, remise de la carte de fête au Buffet de la gare de Neuchâtel. Chaque délégué reçoit une enveloppe contenant la carte de fête, l'insigne, le plan de la ville et l'indication des hôtels. La carte de fête donne droit à la réunion familière du samedi soir, avec collation, au banquet du Dimanche ainsi qu'à la promenade en bateau.

8 h. 1/2 du soir: Réunion familière et concert à la terrasse de l'hôtel Terminus (en face de la gare). En cas de mauvais temps, la réunion aura lieu dans la dépendance du même hôtel.

Dimanche 18 juin, 8 h. du matin :

Assemblée des délégués à l'Aula de l'Académie.

### *Ordre du jour*:

- 1<sup>o</sup> Appel des délégués ;
- 2<sup>o</sup> Procès-verbal de la réunion des délégués à Schaffhouse ;
- 3<sup>o</sup> Rapport annuel et comptes de 1904. Budget de 1906 (voir l'annexe) ;
- 4<sup>o</sup> Désignation des sections chargées du contrôle des comptes de 1905 ;
- 5<sup>o</sup> Election des membres de la Direction qui sont à nommer à l'Assemblée des délégués ;
- 6<sup>o</sup> Rapports : a) La répartition du travail entre la Société centrale et les sections de la Croix-Rouge. Rapporteur: le Dr W. Sahli, Berne. b) La garde-malade laïque. Rapporteur: le Dr Krafft, Lausanne ;
- 7<sup>o</sup> Propositions de la Direction concernant une révision des statuts; transformation du secrétariat central, et reprise par la Société de son organe officiel « Das Rote Kreuz. »

8° Propositions émanant de sections ou de participants à l'assemblée ;  
9° Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués ;

10° Divers.

11 h. du matin : Visite de la baraque-hôpital, propriété de la Croix-Rouge neuchâteloise, élevée devant le bâtiment académique, et contenant une exposition d'objets sanitaires de la maison C. F. Hausmann & Co, à St-Gall.

Midi 1/2 précises : Banquet au Chalet de la Promenade.

3 heures : Visite, par groupes, des musées de la ville.

4-5 heures : Promenade sur le lac, en bateau à vapeur.

### Propositions de la Direction à l'Assemblée des délégués

#### I. *Revision des statuts.*

A intercaler entre le § 4 et le § 5 des statuts actuels :

III. Des rapports avec les sociétés de samaritains. (Nouveau).

#### § 5 (nouveau).

La Société centrale de la Croix-Rouge suisse subventionne les Sociétés de samaritains dont l'activité est placée sous la direction de médecins diplômés, et ceci pour autant que ses moyens le lui permettent :

a) En subventionnant les sections pour les frais de cours et d'exercices pratiques en campagne ;

b) En remettant aux sections du matériel à prix réduit, ou à titre de prêt.

Le « Règlement des subventions » établi par la Direction de la Croix-Rouge fait loi en ce qui concerne ces allocations.

#### § 6 (nouveau).

La Société de la Croix-Rouge alloue chaque année une subvention spéciale à la Caisse de l'Alliance suisse des samaritains, dans le but de permettre à cette Société de diminuer les cotisations que ses membres doivent à la caisse centrale. Le montant de cette subvention sera inscrit chaque année au budget, et variera d'après les sommes disponibles et les besoins du moment.

*Annexe* au § 6 vieux (§ 8 nouveau)  
« Des membres : » Sont membres corporatifs de la Croix-Rouge :.....

d) Toutes les sections de l'Alliance suisse des samaritains ; elles ont à payer une cotisation annuelle de fr. 5 au minimum.

#### II. *Transformation du secrétariat central suisse des secours sanitaires volontaires.*

Le secrétariat central des secours sanitaires volontaires sera transformé dès le 1<sup>er</sup> janvier 1903 en un secrétariat central de la Croix-Rouge suisse.

Ensuite de cette modification, le « Conseil de surveillance, » nommé jusqu'ici par le Conseil fédéral, la Société de la Croix-Rouge suisse, l'Alliance suisse des samaritains et la Société militaire sanitaire suisse, est remplacé par la Direction de la Société centrale de la Croix-Rouge, qui fonctionnera dès lors comme Conseil de surveillance.

Les cotisations annuelles dues par l'Alliance suisse des samaritains et par la Société militaire sanitaire au Secrétariat central n'existent plus ; la Société centrale de la Croix-Rouge suffira dorénavant aux besoins du

Secrétariat central, grâce à la subvention fédérale.

L'activité du Secrétariat central ne se bornera plus, à l'avenir, aux questions concernant la Société centrale de la Croix-Rouge, mais s'étendra à toutes les demandes émanant de sociétés de secours volontaires.

L'inventaire et les archives du Secrétariat central des secours volontaires seront réunis à ceux de la Société centrale de la Croix-Rouge.

### III. *Reprise de l'organe officiel de la société « Das Rote Kreuz. »*

Le journal « Das Rote Kreuz » entre dès le 1<sup>er</sup> janvier 1905 dans la propriété exclusive de la Société centrale de la Croix-Rouge suisse, avec son actif, son passif, son fonds de réserve et ses archives, ses droits et ses obligations. La Société centrale s'engage à continuer la publication de cette feuille et à employer le revenu net du journal à son amélioration et à son développement.

---

## SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

Le Comité central aux Sections.

Chers Camarades,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la répartition du subside fédéral et celui que nous alloue actuellement la Direction centrale de la Croix-Rouge suisse, s'établit comme suit entre les Sections pour l'exercice 1904, et ce, sous les bons soins de M. le colonel Murset, médecin en chef de l'armée fédérale : Aarau, fr. 21 ; Bâle, fr. 246 ; Bienne, fr. 55 ; Chaux-de-Fonds, fr. 30 ; Deggersheim, fr. 49 ; Entlebuch, fr. 49 ;

Fribourg, fr. 66 ; Genève, fr. 29 ; Glaris, fr. 21 ; Hérिसau, fr. 79 ; Lausanne, fr. 81 ; Lichtensteig, fr. 12 ; Liestal, fr. 66 ; Lugano, fr. 14 ; Lucerne, fr. 24 ; Neuchâtel, fr. 2 ; St-Gall, fr. 155 ; Straubenzell, fr. 58 ; Unteraargau, fr. 16 ; Vevey, fr. 48 ; Wald-Rüti, fr. 47 ; Wartau, fr. 33 ; Winterthour, fr. 56 ; Zurichsee, fr. 48 et la Caisse centrale, fr. 225.

Ensuite de cette sensible augmentation, nous ne doutons pas que chaque section aura davantage d'honneur à cœur pour la Société et continuera toujours à travailler de plus en plus avec zèle et persévérance.

Nous, pour notre part, nous nous faisons un devoir d'en remercier qui de droit.

Par la même occasion nous vous communiquons ci-dessous l'ordre du jour de notre prochaine assemblée des Délégués du 21 mai, à Glaris.

Ouverture de l'Assemblée à 7.45 heures précises du matin dans la salle du Grand Conseil.

### ORDRE DU JOUR

1. Appel. — Remise des pleins-pouvoirs.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mai 1904.
3. Lecture du rapport annuel de l'exercice 1904-1905. Adoption de celui-ci.
4. Reddition des comptes. — Rapport des vérificateurs.
5. Nomination de deux sections chargées de la vérification des comptes de 1905-1906.
6. Nomination de la Section directrice pour 1905-1906.
7. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
8. Nomination de deux membres provisoires pour le Conseil de surveillance du Secrétariat central du service sanitaire des secours volontaires.